

80. L'objectif ultime est donc d'aider la population à se donner la faculté d'intervenir par elle-même et pour elle-même dans la prise des décisions aux plans local, régional et national et d'aider les pouvoirs publics à mettre sur pied des institutions qui sauvegarderont les droits et libertés des citoyens.

81. Il ne fait pas de doute, comme nous l'ont répété plusieurs de ceux que nous avons consultés, que la plus grande vigilance s'impose dans la mise en oeuvre d'un programme de coopération internationale en matière des droits de la personne et du développement des institutions démocratiques. L'histoire nous enseigne qu'on peut dénaturer de tels programmes et les faire servir à des manipulations douteuses. Par accident ou autrement une initiative peut se glisser dans le mécanisme politique du pays hôte et devenir, dans l'esprit des gens ou dans la réalité, un élément de déstabilisation, une prise de position idéologique ou même une initiative partisane. Toute institution canadienne de coopération dans ce domaine doit donc veiller avec la plus grande rigueur à rester strictement à l'écart des débats idéologiques et de la politique des partis dans le pays hôte, son seul point de référence étant la notion des droits humains dans son acception internationale. La limpidité la plus absolue est donc indispensable. Tout doit être transparent: les politiques, le programme d'action, les projets particuliers, les sources de financement, le recrutement et la gestion du personnel, la gestion financière, les rapports avec d'autres organismes canadiens et étrangers. L'organisation du programme, le style de son administration, le processus de prise de décision et la nature de son imputabilité doivent être conçus de manière à ce que cette transparence soit évidente à tous et inviolable.

82. Nous avons été attirés, au début de notre mission, par un modèle qui s'offrait à nous, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), dont nous savions qu'il était un organisme de coopération internationale fort respecté qui avait fait ses preuves. Le Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada l'avait d'ailleurs évoqué, en passant, à la recommandation No 87 de son rapport. Nous en avons tiré une hypothèse de travail fort simple: créer de toute pièce un institut entièrement nouveau, libre d'attaches à des organismes existants et responsable de conduire l'ensemble de la contribution de l'aide publique canadienne à la promotion des droits humains et au renforcement des institutions démocratiques.

83. Cette approche s'est modifiée au fil de nos consultations et de nos réflexions. Nous avons été sensibles aux mises en garde qui nous ont été faites quant à ce qu'il en coûte pour mettre sur pied une nouvelle institution et quant à la rareté des ressources